gues-Haies, est aussi l'auteur du vol de confections commis tout récemment chez un marchand de ses voisins, M. Marcou.

La police de sûreté a arrêté hier un jeune manœuvre de maçon, Louis Dutrannoy, prévenu de vol d'une montre en argent et d'une chaîne en acier, appartenant à M. Jean-Baptiste Dhellemmes, voiturier, rue de l'Ouest.

Deux autres arrestations sont encore à signaler : celle d'un bâcleur, Jean-Baptiste Janssens, demeurant au Blanc-Seau, trouvé vagabondant, la nuit dernière, à Roubaix et celle d'un ménage belge, poursuivi pour banqueroute frauduleuse.

Au marché d'hier matin, un panier de poissons reconnus impropres à l'alimentation publique a été saisi, sur un ordre donné par M. Chieus vétérinaire-inspecteur et M. Deferney, inspecteur des denrées alimentaires.

Le plus déplorable accident s'est produit, avant-hier, sur la voie du chemin de fer, près de la gare de Tourcoing.

William Rice, contre-maître, monteur de cabines pour l'installation des aiguilles, a été atteint, pendant son travail, par la chûte d'un panneau de charpente qu'il mettait en place.

Le coup de la masse en bois a porté en plein sur la tête ; la mort a été instantanée.

William-Rice, n'est âgé que de 36 ans. Il est veuf, sans enfants.

Il était employé au compte d'une compagnie anglaise qui a le monopole de la pose des aiguilles et des travaux de voie sur les chemins de fer du Nord.

Le décès a été constaté par M. le docteur Emile Cadeau qui a fait transporter le corps à l'Hôtel-Dieu.

C'est mardi soir, à 5 heures, que la malheureuse veuve de M.. Petit-Wéry, accompagnée de son frère, a été reconnaître le cadavre de son mari à la Morgue. Cette scène, il est à peine besoin de le dire, a été navrante.

Petit-Wéry laisse deux petites filles dont l'aînée est âgée de quatre ans à peine. Nous croyons savoir que les peintres, sculpteurs et amateurs de notre ville, se proposent d'organiser une loterie artistique, en faveur de la famille si sympathique de l'artiste regretté.

Un de nos confrères apprécie comme suit cette mort encore mystérieuse :

« Le doute n'est plus possible, toute idée de crime tombe devant l'évidence.

» La vie calme et paisible de M. Petit-Wéry, les bons rapports qu'il avait toujours eu avec les siens, la prospérité de ses affaires disent assez hautement que l'idée d'un suicide doit également être écartée.

» Nous sommes donc à même de déclarer d'une façon positive que la mort est due à un accident.

» M. Petit-Wéry avait l'habitude de faire de longues promenades le soir au bord de l'eau, il aimait à étudier les effets de lumière qu'il comptait reproduire dans ses tableaux.

» Peut-être, entraîné par la méditation d'un sujet artistique, a-t-il oublié l'endroit où il se trouvait et a-t-il fait un faux pas; ou bien encore a-t-il été trompé par le brouillard et a-t-il marché dans le vide ? On ne sait ; mais ce qu'on peut établir d'une façon à peu près définitive, c'est que la mort est due à un accident. »

Nous avons dit, hier, qu'un noyé avait été retiré mardi, vers 11 heures du matin, du cours d'eau qui avoisine Notre-Dame de la Treille, et que le corps paraissait avoir séjourné au moins 15 jours dans l'eau.

Son identité a pu être constatée, par des certificats trouvés sur lui. C'est un nommé Jules Drelon, chauffeur à Seclin Il est né à Houplin et est âge de 40 à 45 ans.

Nous avons dit aussi que le même jour, vers 9 heures du soir, un cas de mort accidentelle avait eu lieu dans les magasins de M. Debuchy, 17, quai de la Basse-Deûle.

Le nommé Pierre Vanlenscotte, garçon de magasin, est tombé dans l'escalier, d'une hauteur de 5 mètres. Une blessure qu'il a reçue au crâne a produit une congestion célébrale à laquelle il a succombé le lendemain, vers 2 heures. Il n'avait été retrouvé que le lendemain matin, vers 6 heures.

Vanlenscotte n'avait que 24 ans ; il était marié et père de 2 enfants en bas-âge.

Mercredi, le sieur Jules Desrumaux, jardinier, a trouvé une bouteille dans le jardin de M. Champon, à Lille. Il jeta cette bouteille contre un arbre ; elle contenait des matières explosibles qui éclatèrent et firent au sieur Desrumeaux une grave blessure à l'œil droit.

La fille Drichebourg, de Lille dont nous avons signalé l'arrestation, ces jours derniers, a comparu hier devant le tribunal correctionnel sous l'inculpation d'abandon d'un enfant de six semaines dans la cour d'un cabaret.

Cette malheureuse, en raison de ses bons antécédents et de la misère dans laquelle elle est plongée, n'a été condamnée qu'à six jours de prison.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE.

Audience du 23 mars.

L'administration des contributions indirectes poursuivait le nommé D..., de Tourcoing, marchand de liqueurs et d'alcool.

La fraude reprochée au contrevenant est assez curieuse et mérite d'être signalée : Voici en quoi elle consistait :

Les tonneaux et futailles destinés à transporter de l'alcool doivent présenter une triple marque indicative : 1° de leur numéro ; 2° de leur contenance ; 3° de leur tare.

Or D..., pour donner momentanément à ses futs une contenance inférieure à leur contenance réelle, avait imaginé d'attacher dans ses futs vides des vessies pleines d'air.

Lorsque le service mesura les futs, au moyen du dépotoir, on trouva qu'ils contenaient 300 litres.

On marqua donc sur les tonneaux : contenance 300 litres et les futs partirent. A un moment donné, le contrevenant enlevales vessies ou les creva. Ces vessies étaient d'une capacité de 10 litres, par exemple.

Le distillateur, se fiant à la marque du service, croyait remplir un tonneau de 300 litres, et versait 310 litres pour le remplir. Donc, vol de 10 litres à son préjudice. Alors le fut repassait au bureau et comme les employés venaient d'en mesurer la contenance indiquée par le chiffre de 300 litres, ils ne le mesuraient plus et faisaient payer les droits pour 300 litres, alors que véritablement il y avait 310 litres. Donc, fraude des droits pour 10 litres d'alcool.

Cette fraude fut découverte par MM. Chauchard contrôleur des contributions indirectes, et Alfred Roche contrôleur d'octroi, le 28 janvier 1881.

Me Pajot, avoué à Lille, représentait l'administration des contributions indirectes et Me Coquelle, avocat, le contrevenant.

Le tribunal a mis l'affaire en délibéré pour le jugement être rendu à huitaine.

ÉPHÉMÉRIDE

Jeudi 24 Mars. — *Saint Siméon, enf. (mi-carême).* 1776. — Etablissement d'une caisse d'escompte.

Cette caisse fut fondée par Turgot pour escompter les papiers de commerce. Cette création fut accueillie favorablement du public et rendit de grands services à l'industrie.

La caisse d'escompte a été supprimée en 1793.

Montreuil.— Le ministre de la guerre vient d'accorder un témoignage de satisfaction pour le dévouement dont a fait preuve en soignant gratuitement, pendant de longues années, les militaires de la gendarmerie ainsi que leurs familles, à M. Delplanque, médecin à Montreuil (Pas-de-Calais).

Hénin-Liétard. — Le Conseil de préfecture de Pas-de-Calais, saisi d'une protestation formée par un certain nombre d'habitants de la commune, avait annulé les opérations électorales qui ont eu lieu le 9 janvier dernier à Hénin-Liétard.

Les électeurs réunis de nouveau, le dimanche 20 mars, ont réélu tous les conseillers municipaux invalidés, à l'exception de l'un d'entre eux qui avait trouvé bon de se joindre aux protestations pour déclarer que la pression exercée sur un certain nombre de votants les mineurs notamment avait altéré la sincérité du scrutin.

Ce résultat est d'un bon augure pour M. de Clercq, dont l'élection au conseil général a été invalidée pour un motif semblable et qui se représente, le 3 avril prochain, aux suffrages des électeurs du canton de Hénin-Liétard.

Aire. — Le 18 mars ont été célébrées les funérailles de sœur Pacifique, religieuse franciscaine, morte à l'âge de 78 ans, après 57 années de profession, qu'elle a passée entièrement à l'hôpital civil et militaire d'Aire.

Les autorités civiles et militaires, les membres de l'administration des hospices, toutes les classes de la société assistaient au service célébré par Mgr Scott. Tous voulaient s'acquitter d'un juste tribut de reconnaissance pour les inappréciables services rendus par cette excellente sœur Pacifique et ses compagnes aux malades de notre hôpital.

Au cimetière, M. le baron Dard, ancien administrateur de la commission des hospices, a pris la parole.

Dans un langage ému et empreint d'une haute noblesse, il s'est fait l'interprète des orphelins, des vieillards, des malades auxquels sœur Pacifique a multiplié ses soins pendant 57 ans, pour remercier cette sœur si dévouée, et avec elle, les religieuses franciscaines qui se consacrent avec tant d'abnégation au service des malades dans l'hôpital d'Aire.

— Caynoucles. Un incendie vient de dévorer une maison et le mobilier qu'elle contenait, appartenant au sieur Lempereur (Pierre) cultivateur. Pertes : 1600 fr. assurées.

Cause inconnue.

— Eeck. Une maison appartenant à M. Prudent Houvenaghel, brasseur, a été lundi la proie des flammes. La perte est de 4000 francs non assurée. La cause est réputée accidentelle.

— Dunkerque. On lit dans l'*Autorité* :

La plupart des navires destinés à la pêche en Islande ont quitté notre port samedi dernier. Le coup d'œil était splendide, le soleil dorait les voiles de la flottille qu'une bonne brise a bientôt fait disparaître au large. Une foule énorme assistait au départ et faisait des vœux pour que la pêche soit fructueuse et que le ciel préserve de la tempête nos braves marins qui vont, pendant plusieurs mois, gagner, par les plus rudes travaux, le pain de la famille pour l'hiver prochain. Bien des larmes ont coulé, mais l'espérance est grande et si la mère et la femme ont payé leur tribut de sensibilité à la nature ce n'est qu'après avoir assisté à l'embarquement des leurs. L'épouse du marin sait être forte quand il le faut et cacher la douleur que lui cause la séparation. Puissent tous ces braves gens nous revenir, et la mer, apaisant ses fureurs, ne pas infliger de nouveau à notre port les sinistres que trop souvent hélas! nous avons eu à déplorer.

Peu de navires sont restés dans nos bassins, car en trois marées 62 ont pris la mer. Le gros de l'armée est en route, nous lui souhaitons bon vent.

Etat-Civil de Roubaix.— Déclarations de naissances du 23 mars. — Auguste Simon, rue du Tilleul, cour Oxombre, 2. — Florimond De Graeve, rue Labruyère, maison Montagne. — Julien Baeyens, rue de l'Alma, 133 — Zélia Decock, rue de Lannoy, cour Borgie, 12 — Thérèse Devestele, rue St-Laurens, cité St-François. — Arthur Vanhecke, rue Watt, cour Six-Gadenne, 40. — Georges Florin, rue des Champs, 42. — Gaston Ternynck, rue du Château, 43. — Jean Lesaffre, rue Franklin, maison Desbonnet, 3. — Louis Leclercq, rue de Rome, maison Warrem, 8. — Marguerite Lemaire, rue du Grand-Chemin, 105.

Déclarations de décès du 23 mars. — Marie Derrumaux, 17 ans, ménagère, rue du Tilleul, 4. — Marie Brilleman, 3 ans, rue de la Guinguette, cour Mullier, 3. — Jules Dufour, 6 mois, rue d'Alma, fort Frasez. — Rosalie Dick, 7 ans, Hôtel-Dieu. — Carlos Florquin, 51 ans, journalier, Grande-Rue, cour Mullier, 72. — Ismérie Decoche, 1 an, boulevard d'Armentières, maison Inglebert. — Victoire Dhaussy, rue Cadeau, 197.

Mariages du 23 — Narcisse Duhamel, 38 ans, tisserand. et Stéphanie Rys, 32 ans, couturière. — Modeste Deleu, 50 ans, cabaretier, et Fidéline Démulier, 53 ans servante.

Cour d'Assises de la Flandre-Orientale

Présidence de M. DE GOTTAL, conseiller à la cour de Gand.

LE CRIME
de la rue du Blanc-Ballot
A LILLE

AFFAIRE DOBBELAERE

DOUBLE ASSASSINAT

Audience de l'après-midi

L'audience est reprise à 3 heures.

Le témoin Dessaux, porteur de journaux, fait défaut.

Monchaux Gustave, 23 ans, porteur de journaux à Lille. La *Semaine religieuse* a été portée pour la dernière fois la veille de la découverte du crime.

D. — Vous connaissez le *P'tit Journal*?

R. — Du tout.

Me de Baets. — Le témoin est-il bien sûr d'avoir versé chaque vendredi, le journal dans la boîte?

R. — Oui.

Le président. — Les journaux ne dépassaient pas l'ouverture de la boîte ?

R. — Jamais.

Me de Baets. — Vous ne donnez le journal qu'aux abonnés?

R. — Non.

Lebrun Victor, comptable chez M. Baudon-Porcher, dit que Dobbelaere est entré au service de M. Baudon le 18 novembre 1879 aux appointements de 80 fr. par mois. Bientôt il a été employé comme expéditeur. Il devait fermer les caisses, clouer les adresses et payer le transport. Nous lui confiions, à cet effet, une somme ronde, dont il rendait le solde. Il était en même temps réceptionnaire.

D. — Ne délivrait-il pas de bons?

R. — Oui, des reçus.

D. — Avez-vous constaté des indélicatesses?

R. — Oui, à deux reprises il a exigé des prix plus élevés que les prix effectifs des transports. En outre, depuis son départ les transports nous coûtent en moyenne 10 francs de moins.

D. — Dobbelaere, que dites-vous?

R. — Rien.

D. — Le témoin dit-il vrai?

R. — (Après de longues hésitations). Oui.

D. — C'est la première fois que vous avouez ce fait. Dobbelaere avait un marteau?

R. — Le témoin. Je pense qu'oui.

D. L'expéditionnaire en avait un?

R. — Nécessairement.

D. — Reconnaissez-vous ce marteau?

R. — Non.

D. — Comment?

R. — Le marteau est de Baudon-Porcher, mais je ne puis le reconnaître : j'en ai vu plusieurs.

Le témoin dit que Dupont a dû partir, à la suite de la disparition du registre d'expéditions. Antérieurement déjà, nos soupçons étaient éveillés : des surcharges avaient été faites au livre

D. — Dobbelaere, voilà encore un faux. En êtes-vous l'auteur?

R. — Oui.

D. — Vous avez délivré un certificat de bonne conduite?

R. — Oui. Les indélicatesses n'ont été formellement prouvées qu'après son départ.

Le ministère public. — Comment était-il entré chez Baudon ?

R. — Sur une recommandation de M. Quiévrin, agent d'assurances.

D. — A-t-il produit un livret de l'armée belge ?

R. — Je ne pense pas.

D. — Avez-vous reçu un certificat de bonne conduite de l'armée belge?

R. — Non.

Dobbelaere explique comment il a cessé d'être homme de peine pour obtenir le grade d'expéditionnaire.

Le certificat de bonne conduite délivré à Dupont est présenté au témoin qui reconnaît l'avoir délivré et ajoute que la maison délivre assez facilement ces certificats.

Me De Baets. — Dobbelaere dit qu'il a dû emprunter à d'autres le marteau dont il avait besoin. Vers quelle époque ce marteau avait-il disparu ?

R. — Les employés m'ont dit que ce marteau avait disparu depuis son départ.

Le ministère public. — Dobbelaere, vous avez nié avoir dit à Wantier que vous doubliez vos appointements par vos indélicatesses. Vous avez toujours nié aussi avoir commis des indélicatesses. Aujourd'hui vous avouez ce dernier fait. Avouez-vous le premier?

L'accusé. — Non.

Leclercq Victor, concierge chez Baudon, reconnait l'accusé. Dupont est entré au service de Baudon le 18 décembre 1879 et l'a quitté le 31 mai suivant. En même temps que lui a disparu un marteau.

Lo marteau est présenté au témoin qui l'examine longuement. Le marteau, dit-il, a servi, aux ajusteurs, mais a été arrangé pour l'expéditeur. Il avait été cassé et a été raccommodé. Le bec a été plus long, il a été ébréché et ensuite raccommodé. C'est le marteau de Dupont.

D. — A quoi le reconnaissez-vous?

R. — Voici un petit signe que je vois pour la première fois : je doutais d'abord : c'est bien le marteau de Dupont.

Dobbelaere. — J'ai reçu un marteau chaque fois que j'en avais besoin.

Le témoin. — Il y en avait dans le bureau : vous ne deviez pas en demander.

Dobbelaere maintient qu'il a dû demander un marteau à Bellot toutes les fois qu'il en avait besoin.

Le témoin. — C'est bien le marteau de Dupont : il partageait mon local où le marteau se trouvait depuis quatre ans. On ne recourait à Billot que quand il s'agissait de défoncer une pièce d'huile.

Le ministère public. — Ainsi voilà un témoin qui a eu quatre ans le marteau sous les yeux : il doit bien savoir si c'est là le marteau de l'expéditeur.

Me de Baets. — Quand le matériel a été fourni à Dupont, a-t-il été fait un inventaire?

Lebrun. — Non.

Me de Baets. — Cela se fait dans toute maison bien réglée.

Le Président. — Je ne puis forcer le témoin à dire autre chose que ce qu'il dit.

M. de Baets demande l'audition de l'ouvrier Billot.

Lebrun. — Il est malade.

M. de Baets. — Je demande qu'on délivre une commission rogatoire.

Le Président. — Je ne le puis.

Heylbrouck, ouvrier ajusteur à Lille, ancien ouvrier au service de M. Baudon, a travaillé trois ou quatre semaines avec Dupont. Celui-ci avait un marteau pour clouer les étiquettes.

Le marteau est produit. Le témoin ne le reconnaît pas. Ce n'est pas un marteau d'ajusteur ; la tête devrait être double. J'ignore quel marteau avait Dupont.

Au mois d'août, j'ai travaillé chez M. Ravé comme ajusteur. La semaine précédant le 15 août, j'ai travaillé chez les dames Wattine et en sortant, j'ai rencontré Dupont qui me dit : «Il n'y a pas plan» en faisant un geste obscène.

D. — Que signifie cela ?

R. — Je préfère ne pas le dire; c'est honteux.

Dobbelaere nie avoir tenu les propos et fait le geste.

Le président. — Encore un témoin qui ment,

Me de Baets. — Le témoin a hésité singulièrement pendant sa déposition.

M. De Smedt.—Je n'ai pas remarqué.

Me de Baest. — L'audition d'Heylbrouck n'a-t-elle pas été provoquée par l'accusé?

M. De Smedt. — Oui ; il a dit qu'un ancien ouvrier de Baudon avait travaillé chez Mme Wattine.

Dobbelaere. — Le témoin n'a-t-il pas laissé mber son marteau dans le commun?

Heylbrouck. — J'aurais damandé qu'on me le rendît le jour de la vidange. Nous sommes responsables de nos outils.

Me de Baest. — Tassau a bien laissé deux marteaux.

Le président. — Heylbrouck n'est pas Tassau.

Le Ministère Public. — Dobbelaere, avez-vous jamais eu des disputes avec le témoin?

L'accusé. — Je ne pense pas.

Le Ministère Public — Pourquoi viendrait-il mentir?

L'accusé. — Je ne le sais pas.

Le Ministère Public. — Il établit que vous vous occupiez de M. Samer.

Mme Relof-Jacquessom, était liée, avec les dames Wattine. Le 15 août je suis allée à la messe de midi au Sacré-Cœur, à midi et demi j'ai sonné trois fois chez ces dames, personne n'a ouvert. La veille elles m'avaient déclaré qu'elles comptaient se rendre aux bains de mer et j'avais offert de les y accompagner.

D. — Que savez-vous du lit défait au 2e étage?

R. — Leur cousin nommé Dael, d'Eggernoudtscapelle, a logé chez elles 1 jour. Ces dames ne craignaient pas les assassins, c'est moi qui ai eu peur au mois de mai.

Le 15 août je ne me suis pas inquiétée, j'ai cru que ces dames étaient aux bains de mer.

Clara Wépierre était pauvre et n'était pas en relations amicales avec sa sœur. Elle avait été employée comme servante; vers la fin mai elle avait été congédiée parce qu'elle ne se conduisait pas bien.

D. — Pourquoi êtes-vous allée sonner le 15 août?

R. — Ces dames m'avaient invitée à dîner, mais d'une façon vague.

D. — Une quinzaine de jours auparavant, le soir, entre 10 h. 1/2 et 11 h. vous avez vu deux individus qui se tenaient dans l'encoignure d'une porte

R. — Oui, vers la rue Masséna. J'en ai parlé à ces dames qui m'ont répondu qu'elles n'avaient pas peur.

Me De Baets. — Le 15 août vous n'êtes pas allée chez Pêche?

R. — Non, jamais.

Colosse Joséphine, veuve Debage, demeurant rue Blanc-Ballot, 61, à Lille, ne reconnaît pas l'accusé. Elle demeurait à côté de chez Peche où demeurait Dupont, mais plus près les dames Wattine. Le témoin connaissait peu les dames Wattine ; après le crime elle a vu le portrait de ces dames, rue Nationale. Alors elle se souvenait avoir vu ces dames le 15 août entre 7 et 9 heures du matin. Je les ai vues sortir et se diriger vers la rue Nationale. Elles avaient l'air d'aller à la messe au Sacré-Cœur. Je ne les ai pas vues rentrer avant 9 heures, quoique j'aie regardé souvent par la fenêtre pour voir si le facteur ne venait pas.

Durot Henri 13 ans 1/2 écolier à Lille ne reconnaît pas l'accusé. Il ne prête pas serment. Il connaissait les dames Wattine et Blondeau; il a vu le 15 août à 8 h. 1/2 Mme Blondeau, se dirigeant vers la rue Masséna, la mère se tenait à l'intérieur. La jeune dame demandait ce qu'il fallait rapporter pour 30 sous. Je n'ai pas entendu la réponse.

Duribreux Zélie, 30 ans, domestique à Lille, ne reconnaît pas l'accusé. Elle demeure chez M. Timan, rue Masséna, d'où elle pouvait voir le n° 90 de la rue du Blanc-Ballot. Le 15 août j'ai vu un ouvrier causer avec Mme Wattine. Il avait la figure pâle et portait une blouse bleue et un pantalon marron usés. Mme Wattine avait l'air de ne pas vouloir que l'homme entrât, l'autre insistait. Elle a haussé les épaules, comme si elle ne tenait pas à recevoir cet homme.

Dobbelaere descend dans le prétoire.

Le témoin. — C'était bien la taille, mais c'est tout. Je n'ai pas vu entrer cet individu.

D. — Savez-vous quel âge il devait avoir?

M. Begerem. — Le témoin a dit cependant d'abord que cet individu avait au moins 40 ans.

M. de Baets. — Le signalement donné par le témoin correspond à celui de l'inconnu qui a brûlé les papiers à Lille.

Le Président. — Le commissaire de police n'a pas dit cela.

Le président. — A quelle heure ouvrait-on les volets chez les dames Wattine?

Le témoin ne connait pas d'heure fixe.

L'audience est levée à 4 h. 35.

Audience du jeudi matin

Les dames deviennent de plus en plus nombreuses ; elles ont pris d'assaut les tribunes réservées. Pendant l'appel des témoins, M. de Brix s'entretient vivement avec les défenseurs de l'accusé MMes Begerem et De Baets. Les conversations sont très actives et très bruyantes dans l'auditoire.

L'accusé est introduit : il a reconquis toute son assurance.

L'audience est ouverte à 10 heures.

Me Begerem demande l'audition des témoins Janssens et Tiberghien, ouvriers de M. Baudon, qui pourront déclarer que l'accusé devait toujours emprunter un marteau pour clouer les adresses.

M. le Président. — Il en sera ainsi.

Peche Adolphe-Clément, 49 ans, coiffeur à Lille, reconnait l'accusé qu'il nomme Dupont. Il prête serment en disant : Ainsi mère de Dieu.

L'accusé a demeuré deux fois dans la maison du témoin : du 25 septembre au 15 décembre 1879, jour auquel il est allé demeurer chez M. Laurent coiffeur. Le 6 mars il est revenu habiter le second étage, où il est resté jusqu'au 17 août à 5 h. 1/2. La première fois il était seul, la seconde fois il était avec sa femme.

D. — L'avez-vous vu le 15 août ?

R. — Oui, à 7 h. du soir.

D. — Et le matin ?

R. — Non.

D. — Vous le jurez ?

R. — Je le jure (le témoin se lève).

D. — Dobbelaere, vous prétendez vous être fait raser chez le témoin à 8 h. du matin.

L'accusé. — Je le maintiens.

D. — Le témoin dit le contraire.

L'accusé. — Le témoin ne se souvient-il pas que je l'ai vu dans sa cuisine?

Le témoin. — Non.

Le président. — Dobbelaere, qu'en dites-vous?

L'accusé maintient sa déclaration.

D. — Encore un démenti !

L'accusé. — Voici qui prouve que le témoin se trompe...

Le président. — Silence.

Me de Baest. — La déclaration du témoin se rapporte au 16.

Le président. — Non.

Le témoin. — Non.

Le témoin a vu l'accusé le 16, il se rendait à Roubaix : le soir, l'accusé s'est déclaré très fatigué. Dobbelaere disait avoir reçu une lettre de sa mère, il avait l'air impressionné. Or, aucune lettre n'est arrivée chez nous.

Stéphanie De Bruycker est descendue le 16 à 8 h.1/2 du matin, je ne l'ai pas vue entrer. Elle peut être entrée par un couloir que j'ouvre quelquefois à 5 h. Le 16 je n'ai pas ouvert la porte, mais Dupont ou ma mère peut l'avoir ouverte. J'ai vu Dobbelaere le matin à 8 h. 1/2, depuis, je ne l'ai plus vu jusqu'à 7 h. 1/2 du soir.

Le témoin ne se souvient pas qu'une voiture se soit arrêté le 16 devant la maison Wattine.

M. Dupont menait une vie assez régulière, excepté à la fin où il recevait beaucoup d'ouvriers communs et faisait très bonne chère.

Je suis monté une fois chez Dupont, parce qu'il y avait un feu de cheminée. De la 3e fenêtre on peut voir ce qu'on veut chez les dames Wattine. Dupont parlait souvent des dames Wattine ; sur 10 conversations, 8 parlaient de ces dames. Je lui ai dit : Voudriez vous faire la cour à Mme Blondeau ? Je lui ai dit que ces dames avaient 25,000 fr. de rente.

D. — Vous avez déclaré d'abord que c'est Dobbelaere qui a dit cela.

R. — C'est moi.

En face, n° 82, demeure M. De Swarte, qui est allé aux bains de mer. Je n'ai pas dit à Dobbelaere que ce monsieur était aux eaux.

Dobbelaere. — Le témoin l'a dit.

Me Begerem constate de singulières défaillances de mémoire chez ce témoin. Il a déclaré d'abord que le 16 août, Dobbelaere est parti à 7 heures, plus tard c'était à 7 heures 1/2, enfin à 8 heures 1/2.

Le témoin. — Je ne descends pas constamment à la cuisine pour voir l'heure.

Me Begerem. — Le témoin, avant d'être entendu, a eu un entretien avec M. de Bruycker au sujet de cette heure.

R. — Non.

Le témoin ne croit pas que Dupont ait jamais eu une blouse bleue.

Me Begerem. — Le 16 mai avez-vous entendu Dobbelaere crier à une voiture que ces dames étaient aux bains de mer?

R. — Non, j'étais occupé dans mon magasin.

Me de Baets. — Est-ce que le soir du dimanche vous n'avez pas parlé à Dupont d'un voyage à Roubaix?

M. le Président (impatient). — Précisez la question.

Me de Baets la répète.

Le témoin. — Du tout.

Me de Baets. — Est-il constaté que Dobbelaere a fait à pied la route de Roubaix?

Le témoin ne répond pas.

Le 17, Dupont est parti de bonne heure sans dire adieu.

Me Begerem — Il vous avait prévenu la veille?

R. — Oui.

Le témoin dit que Dupont se faisait raser deux fois la semaine, notamment le dimanche à neuf heures et demie, heure à laquelle finissait son travail chez Baudon. Il se faisait raser le dimanche. Il ne s'est pas fait raser le dimanche 15 août.

Dobbelaere. — Je me suis fait raser ce jour.

Le Président. — Vous avez reconnu vous être fait raser le lundi à Tourcoing. Donc vous ne l'aviez pas fait le dimanche à Lille, puisque vous ne vous fasiez raser que 2 fois par semaine.

L'accusé se tait.

Thelliez Achille, 30 ans, reconnaît l'accusé, a toujours été principal locataire des maisons nos 59 et 63 de la rue Blanc-Ballot. Dupont a habité deux fois la première de ces maisons. Le témoin veut consulter des notes pour donner les dates précises.

Le Président le lui défend.

Le Témoin n'en donne pas moins les dates.

Le 17 avril Dupont est parti à 6 h. Le 16 avril il était venu me payer son terme : il avait toujours été charmant locataire. Je l'ai invité à prendre le café le lendemain, il a accepté mais il est parti sans avis. Le 16 il a offert ses ustensiles de cuisine à ma femme qui les lui a achetés, l'après-midi, vers 4 h. 1/2. Le soir à 7 h. 1/2 il m'a payé son terme. Le 9 il m'avait écrit que si j'exigeais le terme immédiatement, il devrait vendre une obligation de Bruxelles, mais qu'il n'y tenait pas.

D. — Dobbelaere, aviez-vous des obligations?

— L'accusé. Oui, 4, que j'avais achetées à Lille.

D. — Du produit de vos faux ?

Le Témoin dit que Dupont payait un loyer de 25 francs par mois. Il a dit à ma femme qu'il voulait partir pour reprendre l'hôtel de sa mère, Mme Dupont, rue Neuve Saint-Jacques, 19, à Gand (c'est la maison des frères Deny).

Dobbelaere. — Je n'ai jamais eu d'hôtel.

Le ministère public. — Il s'agit de votre mère.

Le témoin. — Il m'a dit que son enfant était malade, et il m'a invité à aller le voir à Gand, rue Neuve St-Jacques, 19.

D.— Dobbelaere, quelle était votre intention?

Le témoin. — Je devais venir à Gand et j'avais l'intention d'accepter l'invitation. J'ai acheté un numéro du *Petit Nord* pour l'envoyer à M. Dupont ; ce numéro contenait le récit du crime ; j'ai pensé que cela pourrait l'intéresser.

J'ai vu un jour Dupont arrêté devant le n° 90, il rôdait constamment autour de la maison Wattine. J'ai cru qu'il voulait faire la cour à Mme Blondeau ; celle-ci le regardait souvent aussi : J'ai dit à Dupont que je ne voulais pas cela.

Dobbelaere ne se souvient pas de cela.

M. le Président. — Quel intérêt le témoin aurait-il à mentir?

Dobbelaere. — Je faisais toutes les courses de mon ménage et passais en effet souvent devant la maison, mais je n'ai jamais plongé le regard dans la maison.

Le témoin persiste.

Depuis son renvoi de chez Baudon, Dupont a été sans emploi. Depuis lors il a commencé à mener une vie irrégulière, il recevait des gens suspects. J'ai dit à ma femme qu'il se laissait ronger par ses amis.

Le commissaire est venu demander en septembre si nous n'avions pas perdu de locataires. Ma femme a dit : Oui, M. Dupont est parti le 9 août. C'était une erreur, dont je me suis aperçu plus tard. Dobbelaere était venu chez moi le 16 ; il était très abattu. Je l'ai reçu dans mon salon; il s'est assis sur un Voltaire en face de la maison Wattine. Mme Dupont était comme à l'ordinaire et jouait avec son enfant. J'ai dit : Voilà un excellent père; j'ai attribué son abattement à la maladie de son enfant.

Me de Baets. — Où l'accusé cherchait-il sa bière?

R. — Rue Masséna.

Me Begerem. — Le 17, après le départ de Dobbelaere, je suis monté à sa chambre, j'ai constaté un grand désordre, mais rien d'anormal.

Verbiest, 55 ans agent de change à Lille, était depuis 15 ans l'agent d'affaires de Mme Wattine, mais ignore le chiffre de la fortune des victimes. Celles-ci avaient 4 obligations Paris 1865. M. le commissaire de police me pria, après le crime, de faire des recherches pour retrouver les nos ; je les ai retrouvés. Il y avait aussi une obligation Paris 1869. Le témoin veut consulter des notes.

M. le Président le lui défend.

Le Témoin dit que les coupons ont été payés le 2 août.

Le Président. — Vous avez dit d'abord le 5 août.

Le Témoin a supposé que ces dames devaient avoir des rentes de l'État parce qu'elles se préoccupaient fort de la conversion du 5 0/0.

Van Hee, Isidore, 25 ans, comptable à Lille, reconnaît l'accusé ; il l'a connu sous le nom d'Omer Dobbelaere à Anvers et à Lille. Dobbelaere se conduisait bien à l'armée et a conquis rapidement ses grades : à partir du grade de sergent-fourrier, sa conduite a laissé à désirer et il a été condamné souvent pour absences illégales. Il était à cette époque secrétaire du capitaine.

Deux mois après mon arrivée à Lille, j'ai revu Dobbelaere qui m'a dit qu'il était employé chez Baudon, où il gagnait 150 fr. par mois. C'était au commencement d'août. Il m'a invité à aller le voir; j'y suis allé souvent. La première fois il m'a conduit à sa chambre, les fois suivantes je suis monté directement.

Le Président. — Dobbelaere, vous n'étiez plus à cette époque employé chez Baudon. Vous avez donc menti?

Dobbelaere. — C'était au mois de juillet.

D. — Vous n'étiez plus chez Baudon.

Me de Baets — Le témoin ne se souvient pas à 15 jours près.

Le témoin a vu dans le *Petit Nord* le signalement de Dupont : il m'a semblé que c'était le signalement de Dobbelaere. Je me suis rendu chez lui, on m'a dit qu'il se faisait appeler Dupont. J'ai rencontré Deroo et Pêche, qui demandaient Dupont, au second ; nous avons découvert que Dupont et Dobbelaere n'étaient qu'une seule et même personne.

Le témoin connait Poismant (ce témoin fait défaut) Poismant est un déserteur ; il est toujours à Lille.

Dans les commencements, j'allais chez Dobbelaere parce que je n'avais pas d'emploi. Le 17, j'ai trouvé un emploi et je ne suis plus allé chez lui jusqu'au 20 septembre, quand j'y ai trouvé Deroo et Pêche.

J'ai vu sur sa porte une carte de visite de Charles Dupont, Dobbelaere me dit que c'était celle du locataire précédent,

Le Ministère public. Dobbelare n'aimait pas vous voir, vous et Poismans.

R. — Mme Dobbelaere n'aimait pas Poismans.

D. — Dobbelaere n'a-t-il pas déménagé un jour pour éviter Poismans?

R. — Je l'ignore.

D. — Poismans n'a-t-il pas dit que Dobbelaere lui avait declaré un jour que plutôt que de se faire homme de peine comme Poismans il ferait un mauvais coup ?

R. — Oui.

Me de Baets. Quelle qualité Poismans avait-il au 7e de ligne ?

R. — Le grade de sergent,

Hattu Anatole, 45 ans, agent de change à Roubaix, reconnaît l'accusé. Le 16 août entre 9 h. 1/2 et 10 h., un individu s'est présensenté dans mon bureau : c'était l'accusé qui me demanda d'acheter des titres, ajoutant qu'il ne voulait pas les vendre en bourses, mais toucher immédiatement le montant : 519 fr. Je lui demandai s'il n'avait pas quelques pièces établissant son identité au nom de Delcroix. Il n'en avait pas.

Il me dit que son père, négociant à Courtrai, avait à payer une traite et avait oublié de faire ses fonds, et qu'il avait envoyé son fils à Roubaix pour négocier les titres. Je lui nommai des Courtraisiens établis à Roubaix il ne les connaissait pas. Je refusai de lui prendre les titres et les gardai, disant que je les lui rendrais s'il amenait un répondant. Une demi-heure après il revint avec un cabaretier, Delahaef, à qui j'avais pu quelques jours auparavant rendre un petit service pécuniaire et qui répondit absolument qu'il connaissait Delcroix. Je fis signer un reçu et gardai les titres et portefeuille. Le 14 septembre je trouvai un avis de la police signalant 4 obligations Paris qui avaient été dérobées; c'étaient les miennes. J'ai averti la police.

Le témoin apporte l'un des titres sur lequel il y a une trace de sang qui était beaucoup plus vive, il y a quelques mois; la tache s'est un peu décolorée. Il soumet le titre à la cour et au jury. Le titre porte le n° 431045.

Le reçu signé Delcroix est soumis au témoin qui la reconnaît.

Le Président.— A Mouscron, on a arrêté un jour un déserteur de l'armée française. Ressemblait-il à Dobbelaere ?

R. — Jusqu'à un certain point, cependant, ce n'était pas l'individu qui m'a vendu les titres.

Le Ministère Public. — Qaund vous avez vu la tâche pour la première fois, êtes-vous bien certain que ce fût du sang?

R. — Absolument.

Le Président. — Le crime était-il déjà connu ?

Oui.

Le Ministère Public.— Personne n'a manié les titres après que vous les aviez achetés ?

R. — Non.

Le Présisent. —La tache était donc sur le titre quand vous l'avez acheté ?

R. — Parfaitement.

Me Begerem. — Dobbelaere portait-il une égratignure à la joue.

R. — Je ne l'ai pas remarqué, Dobbelaere m'a paru un peu excité.

Le Ministère public. — Vous êtes certain de l heure?

R. — Oui.

D. — Vous avez dit d'abord qu'il était vers 9 heures.

R. — J'ai pu préciser mes souvenirs. Il était 9 h. 1/2. C'est Carpentier qui a reçu Dobbelaere : un client a entendu une partie de ma conversation avec Dobbelaere. Il ne se souvient de rien, mais c'est un homme qui peut servir d'horloge. Il part toujours par le train de 10 h. 20 ; or, ce client a encore eu le temps de porter son titre chez lui et de gagner la gare. Il demeure à 20 pas de chez moi et à 6 minutes de la gare. Il est donc parti après 10 h. Dobbelaere est revenu au bout d'une demi heure ; or il était plus de 10 h. 20.

Mon employé, le lendemain d'une fête surtout, n'arrive jamais à 9 h. Il n'est arrivé qu'à 9 h. 1/2.

Me De Baets. — Le témoin a fait remarquer au juge d'instruction que l'accusé est arrivé à 8 h. 1/2, à une heure insolite, ajoutait-il.

R. — L'heure ordinaire des transactions est de 10 h. à 10 h. 1/2, 9 h. où 9 h. 1/2 était déjà une heure insolite. Je ne puis cependant répondre des minutes.

D. — Dobbelaere, qu'avez-vous à dire ;

L'accusé. — Si j'avais remarqué que les titres trouvés étaient teints de sang, je les aurais immédiatement portés à la justice.

Le Témoin croyait d'abord que Dobbelaere avait soustrait les titres chez lui et s'était enfui en France avec eux pour s'amuser un peu.

Me. De Baets. — Combien de temps Dobbelaere a-t-il passé chez vous la première fois.

R. — 10 minutes.

Le président. — Les titres étaient-ils enveloppés?

Le témoin. — Non.

D. — Où les avait-il?

R. — Dans la poche intérieure de son habit, à gauche.

D. — Y avait-il d'autres papiers?

R. — Non.

Le président. — Eh bien, Dobbelaere, à quelle heure êtes-vous arrivé à Roubaix?

L'accusé. — A 8 h. 1/2.

D. — Quelle distance y a-t-il de la station du tram à chez M. Hattu?

Le témoin. — Un bon quart d'heure.

Me de Baets. — L'accusé ne peut pas être plus sûr de quelques minutes que les témoins d'une heure.

Le témoin. — Mon impression est que l'accusé est venu par le train à 9 h. 35. De la gare chez moi il y a 4 minutes et je suis le premier banquier; du tram chez moi il y a 20 minutes et une rue habitée par beaucoup de banquiers.

Dobbelaere persiste.

Le Président prononce une longue plaidoirie pour démontrer à l'accusé qu'il ne dit pas la vérité.

Le témoin dit avoir une enseigne très apparente.

Dobbelaere dit qu'il a vendu 2 obligations de Bruxelles 1874 au Comptoir d'Escompte, en revenant de chez Hattu.

Le témoin. — Pour venir chez moi, il a dû passer en face du Comptoir d'Escompte. En sortant il est allé chez Delahaef, à qui il a dit qu'il se rendait directement à la gare. Il est revenu ensuite chez moi.

Dobbelaere dit être allé tout d'abord dans un cabaret pour trier les titres, ensuite chez Hattu, puis chez Delahaef, puis encore chez Hattu et encore chez Delahaef, où il a bu un verre de vin et à qui il a dit qu'il allait à Courtrai. Au lieu de cela il s'est rendu au Comptoir d'Escompte, ensuite s'est promené jusqu'à midi sur la Grande-Place et de là est parti pour Tourcoing.

Le président. — N'avez-vous pas craint d'éprouver au comptoir d'escompte les mêmes difficultés que chez M. Hattu? Pourquoi ne pas avoir vendu tous les titres chez Hattu? Répondez. Vous ne savez que répondre.

Le chef du jury. — M. Hattu n'a-t-il pas vu de paquet dans la poche intérieure de la jaquette de Dobbelaere. Où Dobbelaere a-t-il mis le paquet?

Dobbelaere. — Dans ma poche de derrière.

Le témoin. — Mon employé l'a suivi du regard et n'a pas remarqué de paquet dans la poche de derrière. Or, un gros paquet aurait formé une bosse et mon employé qui avait entendu dire à Delcroix qu'il n'avait pas de papiers, aurait bien répondu qu'il en avait plein les poches.

Le chef du jury. — Il a alors dû faire un second triage pour vendre les 2 obligations au comptoir d'escompte?

L'accusé. — Ces deux titres se trouvaient à côté du paquet, dans la même poche.

Le Président. — Le paquet ne pouvait pas entrer dans la poche de derrière de votre jaquette.

L'accusé. — Je vous le montrerai.

Le président. — Il vous faudrait les titres; vous savez cela mieux que personne.

M. De Smedt, appelé, ouvre une malle et en retire la jaquette.

Dobbelaere retourne la poche.

M. Hattu croit qu'il serait difficile d'y faire entrer les titres. C'est possible, mais difficile.

On discute longuement sur les dimensions que devait avoir le paquet.

M. Hattu. — Pour moi, Delcroix n'avait pas le paquet.

Delahaef Hippolyte, 47 ans, cabaretier à Roubaix, paraît la tête enveloppée de linges et d'ouate. Il reconnaît l'accusé après une longue hésitation et raconte que le 16 août à 10 h. 20, l'accusé est venu lui demander de l'accompagner chez Hattu pour échanger des valeurs. Nous y sommes allés à 10 h. 1/2. Je croyais rendre service à M Hattu plutôt qu'à Dobbelaere. Celui-ci ne m'a pas dit qu'il avait eu des difficultes chez M. Hattu. Je ne savais pas que je devais servir de répondant.

D. — Vous avez signé le reçu?

R. — Oui, sans le dire.

D. — C'est dangereux. Vous avez l'habitude, a dit l'accusé, de servir de répondant aux gens que vous ne connaissez pas.

R. — Pardon.

Dobbelaere. — J'ai dit à Marie Delahaef que son père devait m'accompagner chez M. Hattu pour un service de répondant. M. Delahaef est venu et j'ai vu que sa fille le lui avait dit.

Le Témoin. — Ma fille m'a dit qu'un monsieur me demandait de servir de témoin chez M. Hattu.

Le Président. — Les banquiers n'emploient pas de témoins : vous deviez avoir des soupçons?

R. — Non.

Le Témoin. — Un quart d'heure après, je suis rentré seul ; encore un quart d'heure après Dobbelaere est venu chez moi.

Le Président. — Dobbelaere, c'est alors que vous êtes allé au Comptoir d'Escompte?

L'accusé. — Je suis rentré avec Delahaef.

Le Témoin. — Il a commandé une bouteille de vin et m'a laissé son adresse : Florent Delcroix, marchand de métaux à Courtrai. Il a dit qu'il était pressé de rentrer chez lui ; ma pendule marquait 11 h. 20; mais elle avance de 10 minutes avec la gare.

Le Président. — Dobbelaere, pourquoi avoir dit que vous rentriez en Belgique?

L'accusé. — Je voulais détourner l'attention. J'ai fait semblant d'aller à la gare, j'ai pris la 1re rue à gauche et je suis allé au Comptoir d'Escompte et ai pris le car pour Tourcoing.

L'adresse laissée par Dobbelaere est présentée au témoin qui la reconnaît.

Delahaef Marie, 10 ans, fille du précédent reconnaît l'accusé. Le 16 août, il est venu chez elle vers 10 h. 1/4 ou 10 heures 1/2, il a demandé que mon père servît de témoin pour échanger des obligations. Mon père est descendu et ils sont partis. Mon père est revenu seul, et 20 minutes après l'accusé est venu aussi.

D. — Dobbelaere, qu'avez-vous fait pendant ces 20 minutes?

L'accusé. — Je suis revenu directement chez M. Delahaef. M. Hattu a congédié M. Delahaef avant de me payer. Deux minutes après, je suis allé directement chez Delahaef. (L'accusé pleure.)

Le témoin. — L'accusé, se disant Florent Delcroix, marchand de vieux métaux, a commandé une bouteille de vin

Hattu, rappelé, répète son récit et ajoute que c'est la première fois depuis qu'il habite Roubaix qu'il a cru devoir exiger une pareille formalité. Delahaef a déclaré avoir vu souvent Delcroix, il a signé et est parti. Dobbelaere est parti un quart d'heure après.

Me de Baets. — L'accusé avait-il une égratignure?

M. Hattu. — Non.

Marie Delahaef. — Non.

Delahaef, père. — Non.

Poismans Hippolyte a connu Dobbelaere à Anvers en 1876. Je suis allé à Lille en novembre 1879. Je me promenai rue Esquermoise et ai rencontré Dobbelaere qui a déclaré être employé dans une maison d'assurances et gagner 100 fr. par mois. Il m'a invité à aller le voir; j'y suis allé, mais personne ne connaissait Dobbelaere. Je suis sorti et j'ai rencontré Dobbelaere qui m'a conduit chez lui. Je lui ai fait remarquer la carte Dupont sur sa porte : il m'a dit que c'était celle du précédent locataire.

Plus tard, j'ai vu Dobbelaere qui m'a dit qu'il était chez Baudon et qu'il gagnait 100 fr. par mois, mais qu'il les doublait par ses petits bénéfices. J'ai dit : Il y a des gens plus instruits que vous qui ne gagnent pas cela. Il a répondu : Oh ! moi, plutôt que de travailler comme homme de peine, je ferais un mauvais coup.

Dobbelaere nie ce propos.

Plus tard, j'ai appris de Van Hee que Dobbelaere était peut-être l'assassin de la rue du Blanc-Ballot, et il avait échangé des titres en donnant pour adresse rue d'Isly 30. Or, j'habite le n° 34. J'étais inquiet et j'ai fait ma déclaration à la police.

En juillet, je l'ai vu aussi et il prétendait être toujours chez Baudon. Il m'a dit un jour demeurer rue des Apôtres. Je suis allé le voir; il n'y était pas.

Le Président. — Il n'y a jamais demeuré.

Me de Baets. — Personne n'aurait attaché d'importance au propos rapporté tout à l'heure.

R. — Je n'y ai pas attaché d'importance à l'instant même ; mais seulement plus tard.

Me De Baets. — Quelles étaient les relations du témoin avec l'assassin (hilarité) pardon avec Dobbelaere?

R. — Aux régiment nous n'étions pas amis. A Lille, je l'ai vu comme un ancien camarade du régiment.

L'audience est levée à midi 45.

FAITS DIVERS

— Une agression à main armée a été commise dans la nuit de dimanche à lundi contre deux douaniers en tournée sur la route de Port-Vendres, à quatre kilomètres de Perpignan. L'assassin a déchargé sept coups de revolver sur le brigadier, qui est tombé foudroyé, en